

**PRÉAVIS MUNICIPAL**  
**N° 06 / 2024**  
**AU CONSEIL GENERAL**

---

Concernant

**Le budget 2025**

Législature 2021-2026

**DÉLÉGUÉ MUNICIPAL: M. Yves DALEBROUX, Syndic**

Signy-Avenex, le 28 novembre 2024

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers de Signy-Avenex,

La Municipalité présente par le biais de ce préavis au Conseil Général de Signy-Avenex son budget pour l'année 2025 en application de l'art. 146, al. 1 pt. b de la Constitution Vaudoise et de de l'art 4 al 2 de la Loi sur les Communes.

Les comptes sont présentés conformément à la loi sur les communes du 28 février 1956 (LC) et au règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 (RRCom), ainsi qu'aux dispositions du manuel de base MCH2 pour les communes vaudoises, manuel élaboré à partir des recommandations du manuel MCH2 publié par la Conférence des directrices et des directeurs des finances (CDF).

### **Introduction**

En 2008, la Conférence des directeurs et directrices cantonaux des finances (CDF) a édité un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera ainsi plus transparente et sa lecture plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen. Le MCH2 comporte un nouveau plan comptable et des recommandations pour la comptabilisation. Il a déjà été adopté par tous les cantons et la plupart des communes suisses.

Comme annoncé au préalable la commune de Signy-Avenex adopte ainsi, dès le 01 janvier 2025, le nouveau modèle MCH2 que la Municipalité vous présente avec le budget 2025. Il est n'est pas possible de comparer compte par compte les budgets 2025 et les précédentes versions en raison des multiples comptes de ventilation et de leurs répartitions au travers du nouveau plan comptable.

Le nouveau plan comptable, sous la base MCH2, de la Commune est divisé en neuf (9) chapitres :

0. Administration générale (Comptes liés aux frais de gestion de la Communes)
1. Ordre et sécurité public, Défense (Frais liés à la Police, le SDIS, l'ORPC)
2. Formation (frais liés essentiellement à la scolarité obligatoire)
3. Culture, sport et loisirs, églises (notamment les frais d'animations du village, place de jeux)
4. Santé
5. Prévoyance Sociale
6. Trafic et télécommunications (parmi ces frais on y retrouve ceux lié à l'entretien et de l'aménagement des routes ainsi que les transports publics)
7. Protection environnement et aménagements du territoire (Sous ce chapitre se trouvent les frais concernant les eaux usées, leurs épurations ainsi que la gestion des déchets et de la déchetterie intercommunale (Ces comptes doivent être équilibrés) et les frais inhérents au cimetière et aux travaux en lien avec le PECC. Les frais autour de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme sont aussi résumés sous ce compte et Région Nyon)
8. Économie publique (Sous cette rubrique se trouve la thématique du tourisme et du développement économique de la Commune)
9. Finance et impôts (ce compte englobe les revenus fiscaux, les taxes et les intérêts, ainsi que les frais de la NPIV (sauf la facture de la réforme policière qui se trouve sous le chapitre 1) et les charges et revenus liés au patrimoine financier.

## Commentaires

La Municipalité a accepté le budget 2025 dans sa séance du 28 octobre 2024 lequel présente un léger excédent de revenus estimé à CHF 2'707.- sur un compte de fonctionnement de CHF 4'085'945.-.

Comme déjà annoncé lors des derniers conseils généraux nous observons, déjà en cours de 2024, une diminution dans les revenus sur les différentes impositions. La projection pour 2025 doit donc prendre en compte cette baisse d'entrée. Sur cette base, la Municipalité soumet à votre approbation un budget conservateur et très serré, mais encore équilibré.

### **Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise - NPIV1:**

Contrairement aux années précédentes, les budgets cantonaux concernant la cohésion sociale, la péréquation horizontale et la réforme policière sont déjà connus. Néanmoins avec l'arrivée de la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV) qui entrera en vigueur au 1<sup>e</sup> janvier 2025, nous faisons face encore aux incertitudes sur l'impact de celle-ci sur nos finances communales. Si la NPIV verra bel et bien une diminution de la cohésion sociale, en parallèle, la péréquation horizontale va sensiblement augmenter, si bien que nous resterions dans les valeurs totales de l'ancien système.

La NPIV répartit la cohésion sociale en francs par habitant (CHF 970.- par habitant pour les acomptes 2025) tandis que le système actuel utilise la valeur du point d'impôt. Les effets de solidarité générés via la répartition de la cohésion sociale par le système actuel (50 % des droits de mutation, gains immobiliers, successions et donation et 30% des frontaliers) ont été repris par la péréquation des ressources dans la NPIV. L'autre composante importante de la péréquation dans la NPIV est le revenu fiscal standardisé (RFS). Les revenus d'impôts encaissés de la commune seront recalculés par rapport au taux fiscal moyen cantonal. Pour les acomptes de la péréquation 2025 ce taux cantonal est de 67,60 contre 58,00 pour le taux de Signy. Le calcul des acomptes 2025 est fait sur les données 2023. Le RFS de Signy est de 6'055.70 CHF/hab. contre le RFS moyen cantonal de 3'291.20 CHF/hab. Du moment que le RFS de la Commune est supérieur à la moyenne, celle-ci participe au financement de la péréquation des ressources avec un montant comparable à une « pénalité » de CHF 2'211.60 par habitant (80% de la différence entre le RFS de Signy et le RFS moyen cantonal).

Lors de l'établissement du budget, nous avons utilisé les outils fournis par le canton pour le calcul de la NPIV impactant les finances de la commune sur une base très conservatrice, des probables rentrés fiscaux pour la commune en 2025. Ceci nous donne les montants suivants :

En CHF	<i>Budget 2025 estimé</i>	<b>Budget 2024 estimé</b>	<b>Budget 2023</b>
		<b>par le canton</b>	
<i>Cohésion Sociale</i>	588'116	1'817'997	1'441'812
<i>Péréquation</i>	1'121'736	1'216'874	1'012'479
<i>Réf. Policière</i>	89'576	133'279	120'820
<b>Total</b>	<b>1'799'418</b>	<b>3'168'150<sub>[WB1]</sub></b>	<b>2'575'111</b>

Comme nous avons estimé des entrées fiscales « normales » après une période fiscalement avantageuse pour notre commune sur ces dernières années, le poids de la péréquation est estimé

<sup>1</sup> Pour plus d'information voire la Loi sur les péréquations intercommunales:

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/etat\\_droit/lois/constitution/fichiers\\_pdf/175.51\\_LPIC.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/etat_droit/lois/constitution/fichiers_pdf/175.51_LPIC.pdf)

<https://www.vd.ch/etat-droit-finances/communes/finances-communales/participation-a-la-cohesion-sociale-et-perequation-actuelle/nouvelle-perequation-npiv>

moindre pour Signy-Avenex. Partant du principe que si nous recevons plus d'entrées fiscales que prévu le canton rééquilibrera en sa faveur les montants qui lui sont dû, ceux-ci ne devraient avoir qu'un impact mesuré.

### **Finances & Recettes fiscales**

Les recettes fiscales et taxes budgétées pour 2025 s'élèvent à CHF 2'997'495.- sur un total des revenus de CHF 4'085'945.- (~73%). Ces postes sont estimés prudemment, notamment en ce qui concerne les impôts conjoncturels et les impôts des personnes morales. À noter qu'un changement de la situation financière (départ, recours fiscaux, changement de situation financière) de ces dernières, sur le territoire de Signy-Avenex, affectent la balance des revenus de notre commune. L'installation courant 2025 d'une ou deux nouvelles sociétés sur le territoire de la Commune pourraient être bénéfique pour Signy-Avenex, toutefois nous ne savons actuellement pas encore à quelle date et quelles seraient les retombées pour nous. De ce fait nous restons prudents et ne les prenons actuellement pas en compte dans les calculs.

Un ralentissement dans les constructions et du marché immobilier ne nous permet pas d'entrevoir des entrées concluantes sur les droits de mutations (9100.4023.00) et les impôts gains immobilier (9500.4601.00)

### **Fondation Signéranne**

La fondation n'ayant pas générée, à notre connaissance, de revenus ces dernières années, nous tablerons par prudence à nouveau en 2025 avec CHF 0.- de rétribution à la commune au bénéfice de ses habitants<sup>2</sup>.

### **Transports publics**

L'augmentation de la fréquence des transports public dès 2024 entraine un surcoût lié aux bus au ¼ heure aux heures de pointes de environs CHF 70'000.- (6290.3621.00). Nous pouvons déjà tirer un bilan positif sur 2024 avec une forte augmentation de la fréquentation (de 700 à 1200 voyageurs par jour). Cette expérimentation fera l'objet d'une proposition de prise en charge par le fonds régional pour l'innovation de la région de Nyon au mois de mars 2025.

### *Region*

Notre village a déjà bénéficié d'un soutien des fonds régionaux sur plusieurs sujets comme l'extension des bus nocturnes sur la ligne 815 (préavis 70-2021 pour 70'000 CHF), la couverture de frais d'études pour la RC19 (préavis 53-2020 pour 35'000 CHF) et nous comptons sur une prise en charge totale en 2025 de la ligne 815 au quart d'heure (70'000 CHF) et d'un soutien à d'autres projets de mobilité dans les deux années à venir.

### **Travaux**

#### *Routes*

Les travaux sur la sécurisation de la traversée du village seront mis à l'enquête au printemps 2025 et un préavis pour les tant attendus travaux de la route blanche (élargissement de la route et du giratoire de Fléchères) sera déposé en fin d'année 2025 lorsque les chiffres auront été reçus des services cantonaux et que les résultats des tests en cours seront validés.

Certaines actions définies dans le Plan Energie Climat Communal (PECC), se poursuivront en 2025 et feront, le cas échéant, l'objet de préavis séparés du fait des montants encore inconnus à la clôture de ce budget.

#### *Chemisage des canalisations AEB*

---

<sup>2</sup> Selon la demande formulée par le Conseil Général au point 4.) du PV du Conseil Général - Préavis 08/2013 du 3 décembre 2013 et voté par l'assemblée.

En raison de la vétusté d'une partie des canalisations d'eaux usées, un plan de rénovation par chemisage des tuyaux en béton, sur environ 50% du réseau AEB (4.3km sur 9km) a été lancée par cette dernière. Ces travaux de rénovation ne sont pas considérés comme investissement mais comme de la maintenance. Ces travaux sont estimés à environ CHF 200'000.- par année dès 2025 et pour les cinq prochaines années (compte 7200.3612.00). Ces travaux permettront de prolonger la vie du réseau de collecteurs d'eaux usées jusqu'en 2064. À cette date, l'entièreté du réseau (~9.5km) devra avoir été intégralement changé, car il aura atteint sa limite d'exploitation (80 ans). En raison de l'augmentation des coûts de gestion et des travaux, la taxe d'épuration doit être augmentée de +15% dès 2025 pour les habitants de la Commune, soit une moyenne de CHF 26.- par an et habitant.

## **Sociale**

### *Activité sociale communale*

Au niveau communal, nous maintenons notre soutien à divers programmes de rencontre sociale afin de renforcer les liens entre les habitants. Ainsi l'Amivisa, l'amicale villageoise se voit attribué un fond de CHF 10'000.- pour couvrir l'ensemble de ses activités pour l'année 2025 et les KIWI (Sénior) auront un budget total de CHF 6'000.-. Ce montant sera alloué en une fois aux associations pour l'ensemble de leurs activités prévues sur l'année.

### *Action Sociale*

Concernant les autres activités sociales, elles sont principalement gérées par l'ARAS (Association Régionale pour l'Action Sociale) et le Canton par le biais de la cohésion sociale. Pour 2025 la participation de la commune à l'ARAS s'élève à CHF 2.35/ habitant.

## **Associations Intercommunales**

La participation dans les diverses associations/ententes intercommunales viennent compléter le tableau des frais découlant des péréquations. Ces coûts ne sont pas maîtrisables par la commune. Il est à noter que certaines augmentations sont liées à des hausses des frais d'énergie ou de fonctionnement, notamment :

- L'AEE : Une augmentation des charges d'exploitation scolaires est essentiellement dû à la croissance de l'administration pour répondre aux défis d'une organisation comptant près de 100 collaborateurs/ -trices ainsi qu'au transport scolaire.
- L'AIAB : on notera une légère baisse des frais d'exploitation d'environ 5% pour 2025 (980'479 en 2025 pour 1032'025 en 2024 pour l'ensemble des communes d'Asse et Boiron) .
- L'ORPC : L'augmentation des cotisations de 2024 est reconduite en 2025, soit CHF 22.21 par habitant pour l'année 2025,
- Région de Nyon : Participation à Région de Nyon pour un montant de CHF 25.- par habitant.
- Disren : Étant donnée le peu d'utilisation du montant normalement alloué, il a été décidé de le baisser à ~½ point d'impôt communal pour le budget 2025 (7907.3612.00).

## **Conclusion**

Malgré une gestion très rigoureuse du ménage communal de la Municipalité, la baisse des entrées fiscales opposée aux charges cantonales et des associations intercommunales (ensemble 75% des charges de fonctionnement) limite de plus en plus la marge de manœuvre de la Municipalité et donc de son autonomie de gestion.

*(Veuillez tourner la page pour la suite)*

## **Décision**

En conclusion, nous prions le Conseil Général de Signy-Avenex de bien vouloir,

*Vu* le présent préavis no 06/2024,

*Où* le rapport de la commission de gestion,

*Attendu* que le présent objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

*Décide :* d'accepter le préavis 06/2024 concernant le budget 2025 de la Commune de Signy Avenex tel que présenté.

Ainsi délibéré et accepté par la Municipalité le 4 novembre 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire

Yves DALEBROUX

Marianne BARDEL